

DICOM/DGALIN/SUI/16166/juin_2016

Journée d'échanges État-régions

Après la réforme du SRADDET et la loi Biodiversité : quelles coordinations pour la trame verte et bleue ?

le 21 septembre 2016

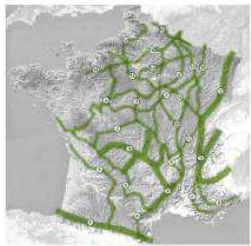
Auditorium de la Tour Séquoïa, Paris La Défense



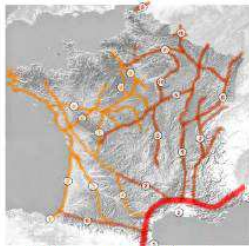
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr

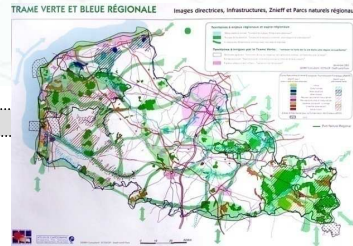
Fondements et principes de la TVB



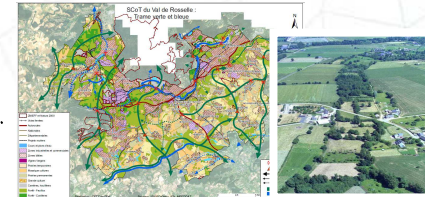
Milieux boisés



Milieux ouverts chauds



Carto
opposable



Orientations nationales

CNTVB

- ✓ Choix stratégiques
- ✓ Guide méthodologique
- Enjeux pour une cohérence nationale
- Contenu des SRCE
- Volet relatif à l'outre-mer

Adoptées par décret

n° 2014-45 du 20 janvier 2014

compatibilité

Documents de planification et projets relevant du niveau national

prise en compte

Schéma régional de cohérence écologique

CRTVB

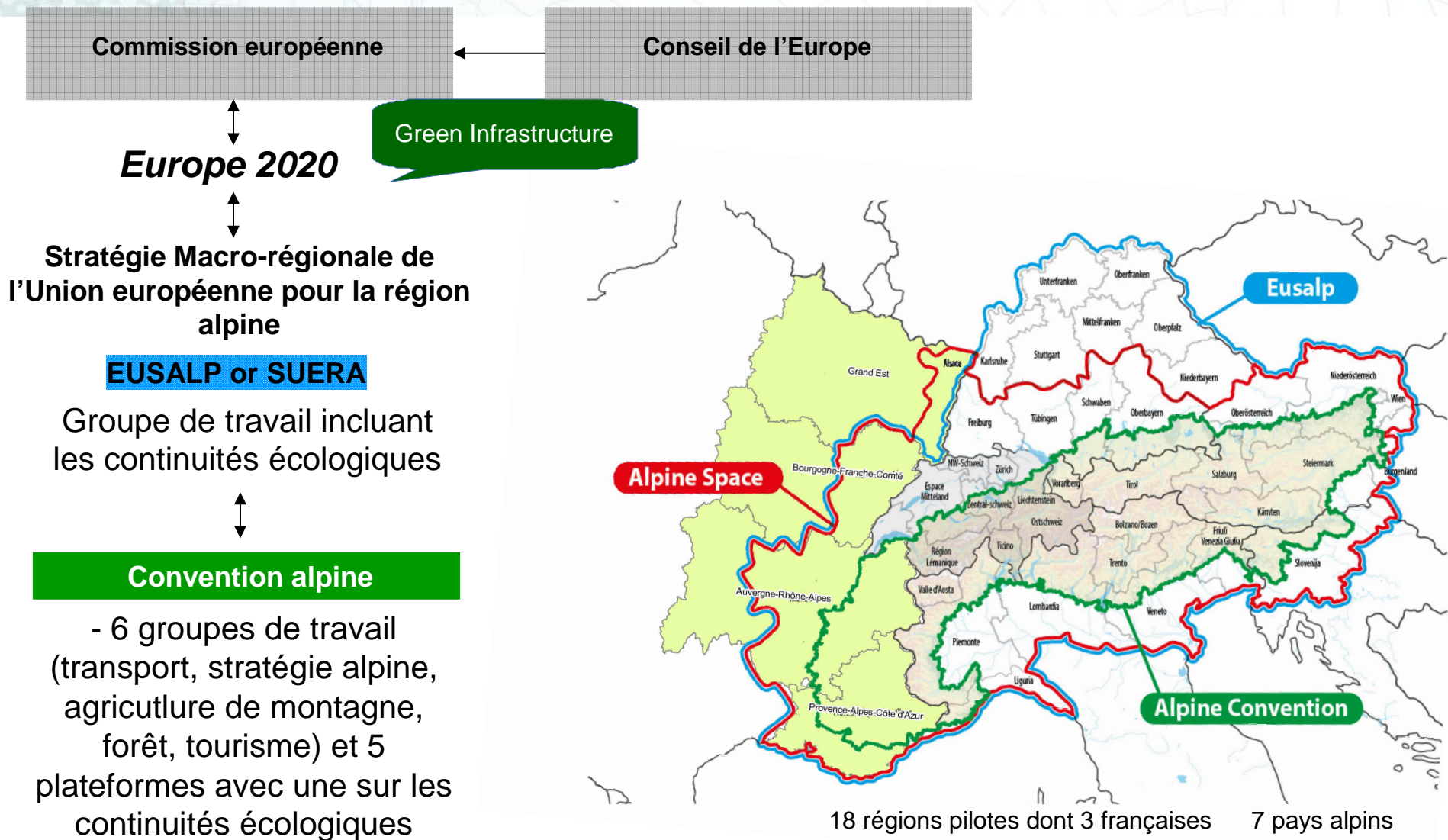


- Co-élaboration Région-État
- Enquête publique

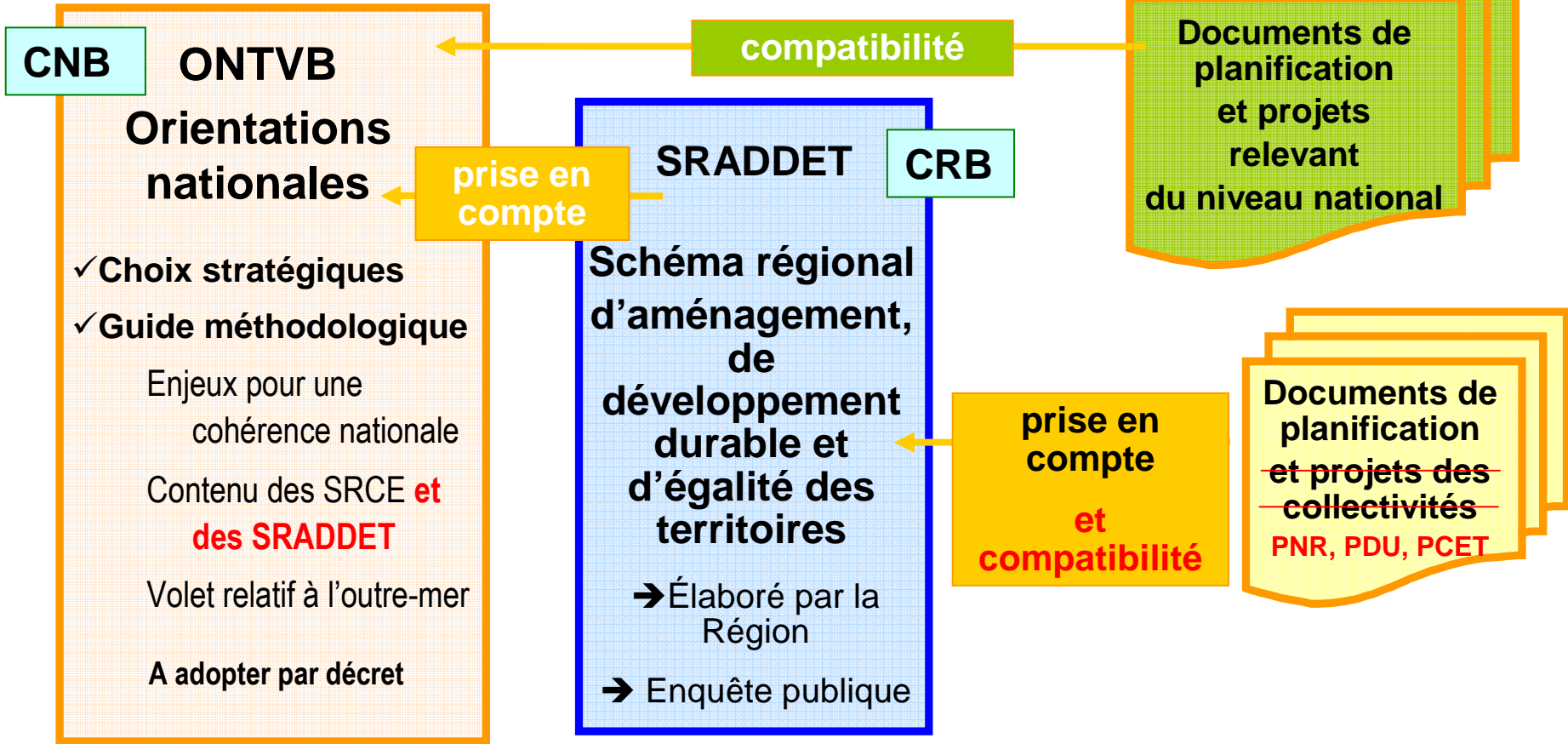
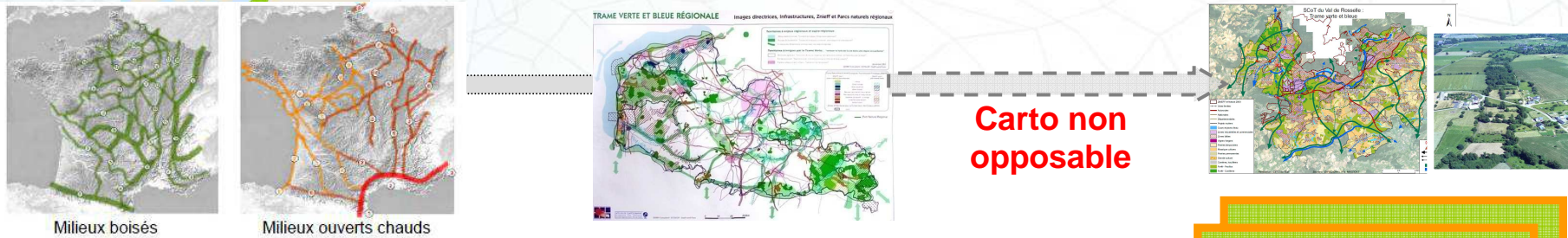
prise en compte

Documents de planification et projets des collectivités

Des collaborations à enrichir sur le transfrontalier



Fondements et principes de la TVB avec le SRADDET



Les continuités écologiques dans le SRADDET

Objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité dans le SRADDET, précisés pour chacune des sous trames.

+
Carte au 1/150 000 indicative

les règles pour rétablir, maintenir ou améliorer la fonctionnalité des milieux nécessaires aux CE

- actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation

- mesures conventionnelles et mesures d'accompagnement pour atteindre les objectifs

Le rapport sur les incidences environnementales établi dans le cadre de l'évaluation environnementale du schéma

Le diagnostic du territoire régional, la présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale, le plan d'action stratégique et l'atlas cartographique prévus par les articles R. 371-26 à R. 371-29 du code de l'environnement.

Rapport d'objectifs
+
Carte synthétique

Fascicule de
règles générales

Chapitres thématiques

Annexes

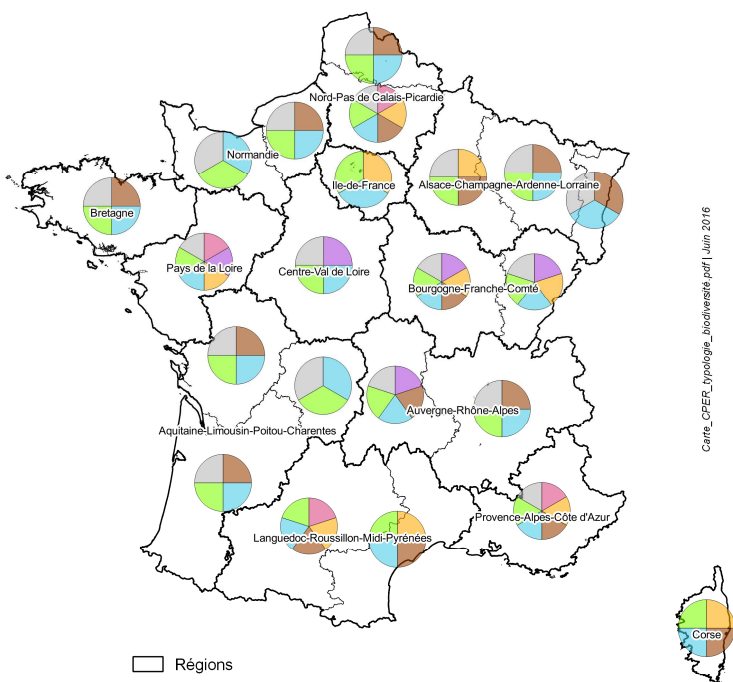
- SCOT
- PLUi&PLU&CC
- PDU et PCET
- Chartes de PNR

Prise en compte

Compatible

Des coordinations à développer pour la cohérence entre les échelles de mise en oeuvre

Typologie des actions financées en faveur de la biodiversité dans le cadre des Contrats de Plans Etat-Région (CPER) 2015-2020



- Régions
- Anciennes régions
- Renforcement des connaissances
- Actions de préservation
- Actions de restauration
- Actions sur les espèces
- Appui à la planification
- Soutien aux projets innovants
- Communication, sensibilisation, formation

Source : DGALN/DEB/SDEN (Juin 2016)

Cartographie : DGALN/DEB/SDEN

- Mise à jour des ONTVB
- Des améliorations pour renforcer la cohérence (suivi/bilan)
- Quels modes de suivi des travaux en région?

Data, projets, bilans, financements, contractualisation, transfrontalier, etc.

Comment réaliser un reporting fidèle pour une contribution aux travaux de la Commission européenne et à l'évaluation des ONTVB ?

- mobilisation des DREAL, AE, AFB, ARB, SRB, Observatoires...

Conjuguer mise en œuvre du SRCE et lancement des SRADDET

- Le SRADDET est approuvé par le Préfet de région (avec un avis)
- La DREAL contribue au PAC, la note d'enjeux et à l'association de l'Etat.
- La DGALN – DHUP/AD structure un réseau de correspondants SRADDET via les services aménagements des DREAL
- Enjeux pour les DREAL sur la TVB ?
 - Constituer les CRB avec les Régions
 - Enjeux de coordination interne pour un PAC et une note d'enjeux intégrée à partir des politiques sectorielles
 - Contribution des DREALs pour la mise en œuvre et le bilan des SRCE
 - Comment capitaliser l'expérience du SRCE dans le SRADDET?

Merci de votre attention